

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 	Fiche d'harmonisation Secteur CORNEMUSE	Date de rédaction MAJ	03-11-2023 2023-12-11
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

* Pour plus d'informations sur le processus d'harmonisation, consultez le document [Cadre et processus d'harmonisation de la Table GIRT 062](#).

CORNEMUSE

Superficie (ha) : Coupe partielle = 428 ha Coupe de régénération = 258 ha Total = 686 ha

Usagers contactés : Association Chasse et Pêche Collin, Association des trappeurs professionnels du Québec Inc. (ATPQ), Fédération des clubs de motoneigistes du Québec (FCMQ), Pourvoirie Richard, Producteurs et productrices acéricoles de Lanaudière (PPAL), Regroupement des locataires des terres publiques du Québec (RLTP), ZEC Collin

Mesure d'harmonisation des usages (MHU)ⁱ

Source (porteur) ¹	Nature ²	Préoccupations soulevées et propositions	Réponses du MRNF et/ou mesures d'harmonisations convenues ³
ZEC Collin	Paysage	<p>S'assurer que le paysage visuel demeure adéquat après coupe à partir des lieux suivants :</p> <p style="text-align: center;">Camping rustique et site canot-camping au lac St-Elphège</p> <p style="text-align: center;">Refuge du lac Desève</p> <p style="text-align: center;">Camping Lac Cornemuse</p>	<p>Dans les blocs de coupe de régénération en bordure du lac St-Elphège, appliquer une lisière boisée de 0-20m sans coupe suivi de 20-40m en coupe partielle avec déplacement de machinerie permis.</p> <p>Dans les blocs de coupe de régénération en bordure du lac Desève, appliquer une lisière boisée de 0-20m sans coupe suivie de 20-30m en coupe partielle avec déplacement de machinerie permis.</p> <p>Dans les blocs de coupe de régénération en bordure du Lac Cornemuse, appliquer une lisière boisée de 0-20m sans coupe, suivie de 20-30m en coupe partielle avec déplacement de machinerie permis.</p> <p>Dans la pente à l'est du Lac Cornemuse, appliquer une rétention sous forme de bouquets ou d'îlots.</p>

¹ Personne ou organisme portant la préoccupation.

² Liée aux besoins ou aux valeurs des utilisateurs. Les **besoins** sont des exigences considérées comme nécessaires par l'intervenant concerné et liées à l'utilisation que cet intervenant fait du milieu forestier. Les **valeurs** sont relatives aux convictions de l'utilisateur.

³ Cette section représente les réponses du MRNF aux enjeux soumis. Les mesures d'harmonisations sont indiquées par une flèche ⇒.

		Camping au barrage sud du lac Lusignan	Retirer une portion de la coupe de régénération prévue à proximité du lac Lusignan.
ZEC Collin, RLTP, Association Chasse et Pêche Collin	Paysage	<p>S'assurer que le paysage visuel demeure adéquat après coupe à partir des lieux suivants :</p> <p>Chemin du Lac Lusignan</p> <p>Baie Rocheuse (plan d'eau)</p> <p>Bail de villégiature regroupé au Lac Anicet/Baie Rocheuse</p>	<p>Présence d'un <i>corridor routier</i> le long du Chemin du Lac Lusignan (art.8 RADF).</p> <p>Dans le flanc de montagne à partir du plan d'eau de la baie rocheuse, appliquer une rétention sous forme de bouquets afin d'amoinrir l'impact de la coupe sur le paysage potentiellement visible.</p> <p>Peu d'impacts sur le paysage visuel sont appréhendés pour les baux de villégiature situés au Lac Anicet/Baie Rocheuse.</p>
ZEC Collin, Association Chasse et Pêche Collin	Habitat faunique aquatique	<p>S'assurer que les nombreuses frayères ne sont pas endommagées par la coupe.</p> <p>Lac Froid</p> <p>Lac de la Cornemuse</p> <p>Lac Desève</p>	<p>Le lac Froid constitue un site faunique d'intérêt, ce qui lui confère des modalités particulières de protection.</p> <p>Application de différentes mesures afin de bonifier la réglementation en vigueur à proximité des frayères et de leurs cours d'eaux.</p>
ZEC Collin, RLTP, Association Chasse et Pêche Collin	Habitat faunique terrestre	S'assurer du maintien de l'habitat de l'original.	L'habitat de l'original demeure adéquat après coupe.
ATPQ	Habitat faunique terrestre	S'assurer du maintien des habitats des animaux de fourrure sur le territoire de trappe 14-03-0052.	L'habitat des animaux à fourrure de piégeage demeure adéquat après coupe.
PPAL	Acéricole	S'assurer du maintien du potentiel acéricole après coupe.	La planification forestière rencontre l'objectif acéricole.



Fiche d'harmonisation
Secteur CORNEMUSE

Date de rédaction
MAJ

03-11-2023
2023-12-11

Date où le document a été
adopté

Non révisé/Non adopté
Pour information seulement

Mesure d'harmonisation opérationnelle⁴ (MHO)ⁱⁱ

Source (porteur) ¹	Nature ²	Préoccupations soulevées et propositions	Réponses du BGA et/ou mesures d'harmonisations convenues
ZEC Collin	Paysage	<p>S'assurer que le paysage visuel demeure adéquat après coupe à partir des lieux suivants :</p> <p style="text-align: center;">Chemin menant au camping du lac St-Elphège</p> <p style="text-align: center;">Chemin menant à la rampe de mise à l'eau du lac Desève et au camping du Lac Cornemuse (soit le sentier de motoneige)</p>	<p>Dans la mesure du possible, dans les blocs de coupe de régénération en bordure du Chemin menant au camping du lac St-Elphège, appliquer une rétention sous forme de bouquets ou d'îlots. Planifier une visite terrain avec la ZEC avant les opérations dans ce secteur. Un canal de communication sera maintenu avec la ZEC lors des opérations.</p> <p>Dans la mesure du possible, éviter de drainer le bois et éviter l'empilement des aires d'ébranchage sur le chemin menant à la rampe de mise à l'eau du lac Desève et au Lac Cornemuse (soit le sentier de motoneige).</p>
ZEC Collin	Quiétude	Assurer la quiétude lors des opérations pour les nombreux campings si les travaux sont effectués en période de haut achalandage.	Dans la mesure du possible, éviter la récolte des blocs près des campings pendant le temps des vacances de la construction. Maintenir un canal de communication avec la ZEC tout au long des opérations.
RLTP, Association Chasse et Pêche Collin	Quiétude	Assurer la quiétude lors des opérations pour les baux de villégiature au Lac Anicet/Baie Rocheuse.	Dans la mesure du possible, éviter la récolte des blocs près des campings et des baux pendant le temps des vacances de la construction.

⁴ Les ententes de mesure d'harmonisation opérationnelle (MHO) sont notées, au présent compte rendu, à titre d'information seulement. Il est de la responsabilité des signataires (BGA et demandeur) de confirmer et compléter les MHO et de prévoir des dispositions nécessaires permettant d'évaluer que les MHO ont été respectées de même que les clauses en cas de non-respect. Il est recommandé de le faire par écrit via l'Annexe 8 de la TGIRT prévue à cet effet.

Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 	Fiche d'harmonisation Secteur CORNEMUSE	Date de rédaction MAJ	03-11-2023 2023-12-11
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

Zec Collin	Maintien des infrastructures	Préserver l'état des chemins existants durant les travaux.	La préoccupation est répondue par la réglementation en vigueur.
Zec Collin, Association Chasse et Pêche Collin	Maintien des infrastructures	Protection des affiches de chasse de la ZEC et des caches.	Conserver les affiches de la ZEC, les réinstaller après les travaux forestiers ou les remettre à la ZEC pour qu'elle les réinstalle. Advenant la destruction de ces affiches, elles devront être remplacées auprès de la ZEC.
FCMQ	Cohabitation et sécurité	Présence du sentier de motoneige trans-Québec 33. Éviter la cohabitation motoneige/transport forestier si le transport s'effectue en période hivernale.	Communiquer avec le Club de motoneige afin de convenir d'harmonisation des opérations fines le plus tôt possible si les travaux sont envisagés en période hivernale.
Pourvoirie Richard		Éviter qu'un chemin traverse la limite de la Pourvoirie.	Une implantation/réfection/amélioration de chemin traversant les limites de la Pourvoirie n'est pas prévue.

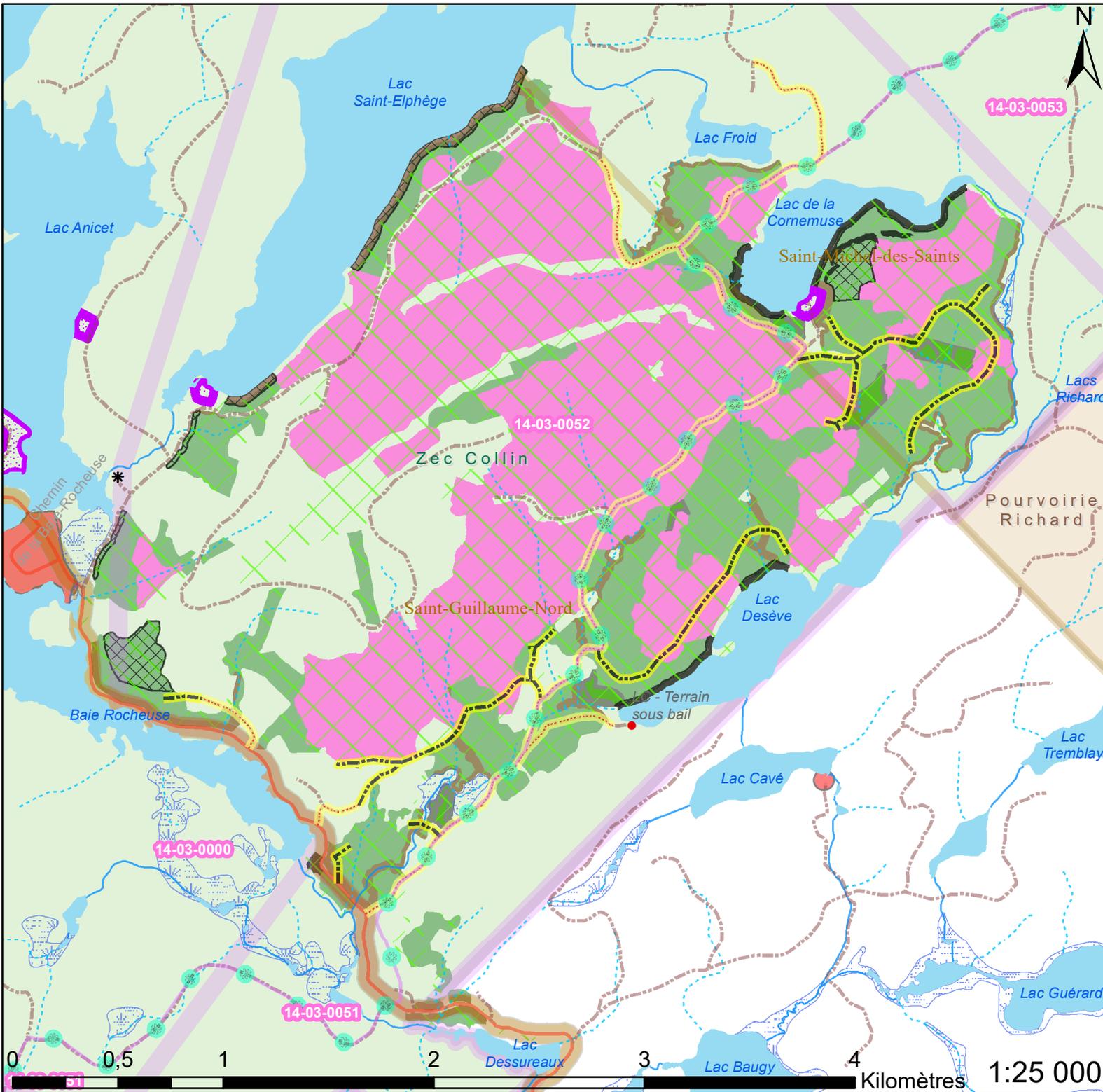
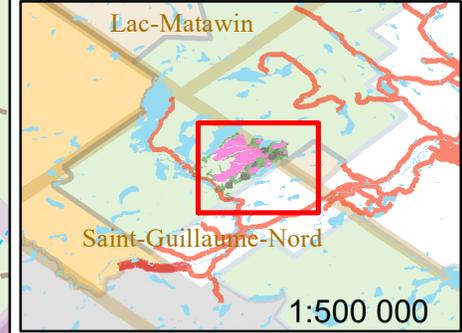
Ministère des Ressources naturelles et des Forêts 	Fiche d'harmonisation Secteur CORNEMUSE	Date de rédaction MAJ	03-11-2023 2023-12-11
		Date où le document a été adopté	Non révisé/Non adopté Pour information seulement

Travaux sylvicoles non commerciaux⁵ (TSNC)ⁱⁱⁱ			
<i>Source (porteur)¹</i>	<i>Nature²</i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Réponses du BGA et/ou mesures d'harmonisations convenues</i>
ZEC Collin	Paysage	Éviter la création d'andains le long des chemins Lusignan, menant aux lacs St-Elphège, Cornemuse et Desève.	Voir le tableau précédent.

Itinéraire des bois			
<i>Itinéraires possibles</i>	<i>Utilisateurs concernés</i>	<i>Préoccupations soulevées</i>	<i>Pistes de solution</i>
Par le chemin du Lac Lusignan	ZEC Collin, RLTP, Association Chasse et Pêche Collin	Éviter le transport durant les fins de semaine et les vacances de la construction.	Dans la mesure du possible, éviter le transport pendant le temps des vacances de la construction et les fins de semaine. Maintenir un canal de communication avec la ZEC tout au long de la période de transport des bois.
	ZEC Collin	Assurer une signalisation adéquate pour la sécurité des utilisateurs.	Installer une signalisation adéquate pour la sécurité des utilisateurs.
	Association Chasse et Pêche Collin	Si nécessaire, appliquer de l'abat poussière dans le Chemin du Lac Lusignan.	Si nécessaire, appliquer de l'abat poussière dans le Chemin du Lac Lusignan.

⁵ Ces mesures s'appliqueront en cas de réalisation de travaux de préparation de terrain, de reboisement ou de débroussaillage à la suite de la récolte de bois. Une harmonisation spécifique aura lieu avant la réalisation des TSNC.

06271
CORNEMUSE_V4
 ZEC Collin 686 ha



- Autre usage
 - * Camp trappeur
 - Sentier motoneige
 - Chemin forestier
 - Chemin municipal
 - Cours d'eau
 - Cours d'eau intermittent
 - Milieu humide
 - Lac
 - Corridor routier
 - Camping
 - Villégiature
 - Terrain de piégeage
 - Limite municipalité
 - ZEC
 - Pourvoirie
 - Consultation publique 22-24
- CORNEMUSE**
- Coupe partielle
 - Coupe de régénération
 - Séparateur potentiel
 - Lisière boisée
- Mesure d'harmonisation**
- bouquets
 - lisière boisée
 - retrait
- Chemin planifié par le BGA**
- Amélioration/entretien/réfection
 - Implantation